COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2010

Le 4 Novembre 2010, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 24/10/2009.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PRODHON Fernand - MOUSSUS Aleth - - PERNOT Michel - THOMAS Henri - DELANNE Jean-François - GAY Marie-Claude - VAUTHRIN Patrick
ABSENTS EXCUSES : MASSOTTE Philippe - FOUCHAULT Xavier

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la Commune de Saints-Geosmes relatif à la participation financière de la Commune pour la scolarisation de 1 élève durant l'année scolaire 2009/2010.
Cette participation s'élève à la somme de 400 € pour 1 élève en classe élémentaire.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de participation à ces frais pour la somme de 400 €
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le don de la Société de Chasse St Hubert de Bourg d'un montant de 760 €.
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

SMTS – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la Présidente du SMTS par lequel elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur la modification des statuts du syndicat (SMTS) suite au changement de carte scolaire pour les élèves de préélémentaires et élémentaires des communes de Brennes, Perrogney-les-Fontaines
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts du SMTS Langres-Longeau suite au changement de carte scolaire pour les élèves de préélémentaires et élémentaires des communes de Brennes, Perrogney-les-Fontaines. Les élèves préélémentaires et élémentaires de ses deux communes seront à compter du 01/09/2010 transportés sur le RPI Cohons-Longeau
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VENTE PARCELLE COMMUNALE ZH 33

Le maire rappelle à l'assemblée que le 07/09/2010, Le Conseil Municipal avait décidé d'étudier la possibilité de diviser en deux parties la parcelle communale ZH 33 située hors lotissement, afin de satisfaire les demandes de deux acquéreurs intéressés par ce découpage.
Le Maire présente un plan de division de ladite parcelle en deux lots avec un chemin d'accès pour la partie arrière
Après avoir étudié le projet et après un large échange de vues, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Accepte de vendre la parcelle cadastrée ZH 33 pour laquelle l'établissement d'un document d'arpentage est demandé.
- Décide de vendre la partie B de la parcelle ZH 33 d'une superficie de 700 m² à Mr et Mme BRAZIER Emmanuel (plan ci-joint)
- Décide de vendre la partie A de la parcelle ZH 33 d'une superficie de 999 m² à Mr et Mme DESCHARMES Boris, y compris le chemin d'accès.
- Fixe le prix de ces terrains à 15.38 € le m² et rappelle qu'une PVR est établie sur ces terrains dont le montant est fixé à 9.62 € le m², ce qui porte ces acquisitions à 25 € le m². Le prix du m2 pour le chemin d'accès sera basé sur les prix en vigueur pour du terrain agricole (se renseigner auprès des services des domaines ou de la Safer)
- Décide que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune et les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs
- Un devis sera établi afin de viabiliser la parcelle du fond (électricité, téléphone, eau potable et assainissement) travaux à la charge de la commune
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

MODIFICATION LOTISSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que le 07/09/2010, Le Conseil Municipal a adopté le redécoupage des 3 parcelles ZH 81 – 82- 83
Le Maire présente un plan de division des dites parcelles
Après avoir étudié le projet le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Accepte la proposition de découpe de ces parcelles
- Autorise le maire à engager la procédure de modification de permis de lotir ainsi que de faire établir le document d'arpentage définitif
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

AMENAGEMENT D'UNE CUISINE POUR LA SALLE DE CONVIVIALITE

Le maire rappelle aux Conseillers qu'il leur a été demandé de participer à l'étude de l'aménagement d'une cuisine pour la salle de convivialité, ayant eu pour cela à leur disposition un plan de l'état existant et un plan de l'état projeté.
Les Conseillers font état de leurs propositions concernant en particulier le gros œuvre et en fonction des normes actuelles, coin préparation culinaire et espace réservé au nettoyage de la vaisselle.
En fonction de ces critères, le conseil a étudié un aménagement espace traiteur cuisine et a décidé de statuer sur le projet définitif lors de la prochaine réunion et en fonction des renseignements qu'apportera un conseiller concernant la sécurité et l'accessibilité.
Ce dossier fera l'objet de demande de subvention et devra être validé par les services compétents.

REPARATION TOITURES SACRISTIES :

Le conseil a décidé de faire établir un devis pour la réparation des toitures des sacristies

Prochaine réunion du Conseil aura lieu le 8 Décembre 2010.